

Guide des bonnes pratiques environnementales applicables sur chantiers

Notre activité Télécom génère des impacts environnementaux. Sur la totalité de ces impacts, 2 d'entre eux sont particulièrement à prendre en compte :

- Les **nuisances au voisinage** : ce sont les impacts vécus (et/ou ressentis) par l'environnement humain : piétons, riverains, automobilistes, abonnés, etc. Ces nuisances sont caractérisées par le bruit, les salissures, le stationnement de nos véhicules, le comportement des équipes, etc.
- Les **pollutions** issues des **déchets** de notre activité.

La réduction de ces impacts permet de limiter les plaintes des tiers et les problèmes de sécurité associés. Merci donc de répondre favorablement à la diminution de nos impacts environnementaux par l'intégration de ce qui suit dans votre travail quotidien.

Propreté du Chantier

➤ Tenir le chantier propre et ordonné, quel que soit l'état d'avancement des opérations

- Attention aux poussières, gravats et autres salissures générés par les travaux de nature mécaniques (*Perçage, découpe, etc.*),
- Dans la mesure du possible, les allées empruntées par le personnel doivent être propres, notamment par temps de pluie,
- En plus d'une nuisance visuelle, un sol encombré ou sale augmente le risque d'accident.



Bruit

➤ Intégrer en amont nos phases d'activités « bruyantes » dans l'organisation du chantier

- Bien préparer l'approvisionnement du chantier pour éviter les déplacements répétés et inutiles,
- Moduler les horaires de travail en fonction du voisinage, des travaux et des caractéristiques des lieux,
- Regrouper les travaux les plus bruyants, notamment ceux relatifs à l'utilisation d'engins à moteur (*électroportatif, etc.*), afin de réduire leur temps de fonctionnement → multiplier les engins ne multiplie pas le bruit !
- Ne pas importuner les riverains par des éclats de voix ; rester discret,
- Ne pas laisser les moteurs tourner sans raison.



16/01/2023	Marie-Anne DI-FOLCO	Manuel GONZALEZ	Loïc GRINCOURT	QSE
Date de validation	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Service émetteur

Gestion des déchets

➤ **S'assurer que la gestion des déchets se fait conformément à ce que le client exige, en plus de se faire dans le respect de la réglementation**

- Déchets et propreté du chantier sont étroitement liés,
- Les déchets spécifiques, comme les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), doivent retourner en agence Circet,
- Vérifier que les filières de traitement des déchets sont aptes à exercer pour permettre leur valorisation,
- Respecter le tri sélectif en place dans les agences Circet en utilisant les contenants disponibles et appropriés.



Stationnement, chargement et déchargement

➤ **Intégrer dans notre activité les aspects liés au besoin de stationnement de nos véhicules, notamment en prenant en compte l'occupation habituelle des lieux**

- Ne pas s'approprier les places de stationnement privées sauf en cas d'accord avec les parties prenantes,
- Etre vigilant quant à l'utilisation de la voie publique lors de la manutention de matériel,
- Etre conforme aux règles élémentaires de sécurité lors de manœuvres de grutage, notamment par une signalisation adaptée,
- Les trottoirs sont aux piétons ; ne pas les utiliser pour stationner.



Circulation piétons et véhicules

➤ **Assurer la fluidité du trafic routier en dépit de nos interventions sur la chaussée**



- Bien préparer l'approvisionnement du chantier pour éviter les déplacements répétés et inutiles,
- Utiliser une signalisation adaptée en fonction de la configuration des lieux, des contraintes liées aux piétons et aux véhicules,
- Anticiper la mobilisation de la chaussée en ayant les autorisations nécessaires.

Sens des relations et image de marque

➤ **S'assurer que l'image de marque de Circet est véhiculée de manière positive auprès du public lorsque vous travaillez, notamment en garantissant la tranquillité des citoyens.**

16/01/2023	Marie-Anne DI-FOLCO	Manuel GONZALEZ	Loïc GRINCOURT	QSE
Date de validation	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Service émetteur

- ❑ Se comporter de manière aimable et professionnelle,
- ❑ Communiquer avec les riverains en amont du démarrage si possible, et pendant le chantier s'il y a des interrogations,
- ❑ Le personnel se doit d'être présentable et revêt une tenue vestimentaire adaptée tout en étant conforme aux consignes de sécurité,
- ❑ Savoir être discret par ailleurs.



Produits dangereux

➤ **Utiliser les produits dangereux de telle manière à préserver le site des pollutions et autres risques**



- ❑ Respecter les conditions de stockage en entreposant les produits dans des bacs de rétention.
- ❑ L'utilisation de certains produits doit se faire dans le respect des consignes de sécurité, notamment dans le but de prévenir le risque éventuel d'incendie.

Dégradations matérielles

➤ **Prendre en compte le fait que nos interventions peuvent parfois occasionner des dégradations matérielles. Si c'est le cas, penser à en informer la hiérarchie.**

- ❑ Informer Circet en cas de dégradation d'équipements ne nous appartenant pas,
- ❑ Être transparent sur les circonstances de l'incident le moment venu,
- ❑ En cas d'endommagement sérieux, notamment sur les réseaux (électricité, gaz, eau, etc.), mettre en place **le PAS : Protéger, Alerter, Secourir**



Nuisances perçues par les usagers et les riverains du chantier

La sensibilité du voisinage à certaines nuisances plutôt qu'à d'autres dépend de beaucoup de facteurs, dont :

- Le profil même des personnes : *âge, catégorie socio-professionnelle, locataire/propriétaire, etc.*
- le moment de l'intervention : *heures, périodes de l'année, etc.*
- le lieu de l'intervention : *urbain/rural, quartier résidentiel, maisons individuelles, quartier sensible, etc.*
- de la configuration des lieux : *chaussée, copropriété, lieu public, etc.*
- et bien d'autres ...

16/01/2023	Marie-Anne DI-FOLCO	Manuel GONZALEZ	Loïc GRINCOURT	QSE
Date de validation	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Service émetteur